Confédération Générale du Travail Force Ouvrière Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Syndicat National Unifié des Directeurs, des Instituteurs, des Professeurs des écoles de l'Enseignement Public

***Force Ouvrière* - Syndicat Départemental du Maine-et-Loire**

BULLETIN D'ADHÉSION - ANNEE CIVILE 2024

Se syndiquer donne des droits !

⇒ Etre informé, être défendu en cas de besoin ;
⇒ Etre protégé contre les risques professionnels (protection juridique gratuite) par les avocats de la fédération (FNEC) ;
⇒ Participer aux prises de décisions (AG, élection du conseil syndical…) et définir les orientations du syndicat ;
⇒ Adhésion automatique à l'AFOC (2ème association française de consommateurs).

N'attendez plus, adhérez au SNUDI FO !

66% de votre cotisation sont déductibles du montant de votre impôt.
Le syndicat vous envoie chaque année une attestation fiscale.

Nom : ..... **Prénom** : .....

Corps : PE ☐ HC ☐ Cl. Except. ☐ Retraité.e ☐ AESH ☐ RASED ☐

Fonction : PES ☐ Adjoint.e ☐ Directeur.rice ☐ PEMF ☐ Remplaçant.e ☐ Contractuel.le ☐

Échelon : ……. REP ☐ REP+ ☐

Quotité : temps plein ☐ 50% ☐ 75% / 78.13% ☐ 80% ☐

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... **Commune :** .....

Téléphone : ..... **Courriel** : .....

Ecole / commune : ..... ……

A l'adhésion, chaque adhérent s'acquitte d'une **carte syndicale annuelle** et de **timbres mensuels**.

☐ **POUR TOUS** : Je prends ma carte à 17€ (à payer dès janvier en totalité).

TOTAL: _____ €

En fonction de ma situation, j'ajoute les timbres mensuels.

☐ **JE SUIS PE / HC / CL. EXCEPT.** (tableau cotisation au verso) :

⇒ Je travaille à 100%, je paie 12 timbres à …… = ……€, en plus de la carte.
⇒ Je travaille à 80%, je paie 10 timbres à …… = ……€, en plus de la carte.
⇒ Je travaille à 75% ou 78.13%, je paie 9 timbres à …… = ……€, en plus de la carte.
⇒ Je travaille à 50%, je paie 6 timbres à …… = ……..€, en plus de la carte.

☐ **J'applique les majorations si je suis directeur.rice ou en REP / REP+** …….. €

☐ **JE SUIS AESH** : Je paie 3 timbres à 12 €, soit 36€, en plus de la carte, soit 53€ au total.

☐ **JE SUIS RETRAITE.E** : Je paie le timbre UCR (15€) + 9 timbres à 12 €, soit 123€, en plus de la carte, soit 140€ au total.

☐ **JE SUIS PES** : Je paie aussi 7 timbres à 12 €, soit 84€, en plus de la carte, soit 101€ au total.

Le premier versement inclut le prix de la carte en totalité.
Le dernier versement intervient LE 10 DECEMBRE au plus tard.

Ton adhésion inclut la réception du journal « Le Combat Social » en version numérique.
☐ Je souhaite recevoir la version papier « Le Combat Social », je paie 6.50 euros, à part, par chèque à l'ordre de l'UD FO 49.

Date : …. /…../20…. Signature :

SNUDI FO 49 - 14 place Louis-Imbach, 49100 ANGERS - *snudifo49@gmail.com* - 06 18 68 32 09
http://www.fnecfpfo49.com

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle
Syndicat National Unifié des Directeurs, des Instituteurs, des Professeurs des écoles de l'Enseignement Public
Force Ouvrière - Syndicat Départemental du Maine-et-Loire

Tableau des cotisations - année civile 2024

	Echelons	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
PE	Timbre mensuel	13,20 €	13,50 €	13,80 €	14,10 €	14,30 €	14,60 €	15,10 €	16,00 €	16,90 €	18,00 €
PE hors classe	Timbre mensuel			19,20 €	20,50 €	21,60 €	22,00 €	COTISATIONS ANNUELLES AESH : 53€ PES : 101€ RETRAITES : 140€			
PE classe exception-nelle	Echelons	2	3	4	HEA1	HEA2	HEA3				
	Timbre mensuel	19,70 €	20,80 €	22,30 €	23,90 €	24,80 €	26,10 €				

Majorations mensuelles	Directeurs 2-4 cl	Directeurs 5-9 cl	Directeurs 10 cl et +
	0,70 €	0,80 €	1,40 €

Majorations mensuelles	REP	REP+
	0,80 €	1,50 €

⇒ Vous pouvez effectuer votre règlement **en respectant un multiple du prix du timbre** :

- En 12 chèques maximum à l'ordre de : **SNUDI FO 49**, en indiquant, au dos des chèques, les mois au cours desquels vous souhaitez qu'ils soient encaissés ;
- Par un ou plusieurs virements (Merci de nous indiquer l'objet de vos virements : 1 ou x mois) grâce au RIB ci-dessous.

Dernier virement de l'année au 10 décembre au plus tard

Rappel : 66% de votre cotisation sont déductibles du montant de votre impôt. Le syndicat vous envoie chaque année une attestation fiscale.

BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST

Titulaire du compte
SNUDI FO
14 PLACE IMBACH
49100 ANGERS

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

IBAN (International Bank Account Number) **FR76 1380 7008 4606 0196 9302 496**
BIC (Bank Identification Code) **CCBPFRPPNAN**

Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé RIB	Domiciliation/Paying Bank
13807	**00846**	**06019693024**	**96**	**BPGO ANGERS FOCH**